

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023  
EP/NC**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20230414-23\_063-DE

**Objet : Dispositif de subvention pour les façades dans le SPR  
N° : DCM2023/063**

**PUBLIÉE LE : 19/04/23**

L'an deux mille vingt trois, le **mardi 11 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 avril 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Céline ÉTIENNE qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Messieurs : Florent CARÉ qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Madame et Monsieur : Laila AHADDAR et Benoît REYRE

**ABSENTES :** Mesdames : Laetitia SACCHIERRO et Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la municipalité s'est engagée dans un processus de redynamisation de la ville pour la rendre plus attractive tant d'un point de vue commercial et résidentiel que touristique et patrimonial.

A cet effet, elle s'inscrit dans le processus en cours de revitalisation « Centre-Bourg », de mise en valeur du SPR (Site Patrimonial Remarquable) dans le cadre du dispositif Petite Ville de demain.

En effet, le patrimoine bâti de la commune offre une richesse qu'il est important de préserver et revaloriser dans son ensemble. La mise en valeur du bâti ancien, en grande partie constitué par les immeubles civils destinés à l'habitation, est une priorité aussi bien en termes de sauvegarde du patrimoine architectural que d'attractivité et de redynamisation de la ville.

Lors de la fusion des 3 CODECOM Commercy, Void et Val des couleurs cette compétence est revenue à la nouvelle codecom Commercy-Void-Vaucouleurs mais cette compétence n'était pas exercée.

Par délibération du 19/12/2022 la CODECOM a restitué aux communes cette compétence.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place avec ses partenaires une campagne de ravalement des façades pendant une première période 2023-2027

L'objectif essentiel consiste à permettre une campagne de ravalement remarquable et remarquée des façades privées de la Ville de Commercy.

**Objectif global : 60 façades en centre-Ville en 4 ans** sur le périmètre du SPR Site Patrimonial Remarquable (ancienne ZPPAUP)

Les modalités pratiques d'attribution seront définies dans un règlement d'attribution avec une prise en charge **d'une façade** par immeuble visible de la rue et 50 % de subvention pour un maximum de 4000 € de travaux.

1 travail sera réalisé avec le CAUE pour la rédaction d'un guide de mise en œuvre.

Les dossiers seront examinés par le SDAP (Architecte des bâtiments de France)

Un plan joint délimite la zone en 4 secteurs pour permettre une répartition harmonieuse des subventions pour l'ensemble du périmètre, y compris le quartier Blum, Jaurès.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la nouvelle OPAH RU Commercy et Vaucouleurs

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement d'attribution de primes au ravalement de façades en zone SPR et Rue Blum et Jean Jaurès

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20230414-23\_063-DE

- **D'ATTRIBUER** au fur et à mesure des réalisations les subventions afférentes dans une limite de 60 façades en 2023,2024, 2025 2026

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement d'attribution de primes au ravalement de façades en zone SPR et Rue Blum et Jean Jaurès
- **D'ATTRIBUER** au fur et à mesure des réalisations les subventions afférentes dans une limite de 60 façades en 2023,2024, 2025 2026

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**